

REUNION DU 19 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf du mois de DECEMBRE, à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni – salle du Foyer rural – sous la présidence de M. André Marc BARNETT, Maire.

Date de convocation : 15 DECEMBRE 2025

PRESENTS : MM. BARNETT/ BUZOS/ GUILLOMON/ Mme LAULAN/ M. CAZEMAJOU/ MM. COZ/ BREAUDEAU/ Mmes DANNEY/ Mme LOIZELET/ MM. LUCBERT/ MAROT/ Mme MAURIN

ABSENTE : Mme SAÏN

ABSENT EXCUSE : M. DUPAU

Mme LAULAN est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour :

- Souscription d'un prêt relais pour les travaux de rénovation thermique, aménagement de la mairie et entrées de bourg
- Décision modificative n°6
- Informations et questions diverses

D25.12.004 : Budget communal 2025 - 00200 : souscription d'un prêt relais pour les travaux de rénovation thermique, aménagement de la mairie et entrées de bourg

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à examiner les propositions faites par le **CRÉDIT MUTUEL du SUD OUEST, FEDERATION du CREDIT MUTUEL du SUD OUEST** pour un prêt destiné à financer un décalage de versement de subventions **dont le coût total hors taxes s'élève à 500 000 Euros.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte l'offre de prêt « **CITE GESTION INDEX RELAIS** » faite par le Crédit Mutuel du Sud-Ouest et décide en conséquence :

Article 1 : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès du CMSO un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant en Euros	500 000 euros
Objet	Relais subventions
Durée	36 mois
Taux Variable	Euribor 3 mois + marge de 1,36 %
Périodicité	Trimestrielle
Type d'amortissement	In Fine
Différé d'Amortissement	11 Trimestres
Commission d'engagement	0.10%
Remboursement anticipé	Possible à tout moment après la première échéance *

* selon les modalités contractuelles

Article 2 : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

D25.12.005 : Budget communal 2025 - 00200 : décision modificative N°6

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire comptable,

Vu le budget voté le 1^{er} avril 2025,

Considérant le montant des travaux restant à réaliser sur les opérations en cours de rénovation thermique de l'école et de la mairie, d'accessibilité de la mairie et d'aménagement des entrées de bourg,

Considérant l'attente des subventions restant à percevoir (arrêtés attributifs de subvention reçus) pour un montant total de 780 819 euros,

Vu la proposition de l'organisme prêteur d'un prêt relais de 500 000 euros sur 36 mois,

Vu la délibération D25.12.004 d'autorisation de souscription d'un prêt relais de 500 000 euros sur 36 mois,

Considérant qu'il n'est pas certain de pouvoir rembourser ce prêt relais par anticipation dans l'année et qu'il est donc plus juste d'inscrire uniquement les recettes en suréquilibre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte la délibération modificative N°6 du budget communal 00200 de 2025 portant augmentation des crédits, telle que présentée ci-dessous,

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION INVESTISSEMENT				
c/1641 Emprunts en euros				+ 500 000 €

Informations et questions diverses

- Les travaux d'aménagement de l'entrée de bourg vont bientôt démarrer pour la partie paysagère (début janvier à fin mars), suite à la finalisation des logements par Gironde Habitat.

- Les travaux de chauffage et rénovation thermique en cours imposent la mise en place de radiateurs électriques jusqu'à la fin de la saison hivernale. Des échanges avec l'entreprise Nge (forage géothermique) sont en cours et un avenant est à venir.

- Les travaux de la mairie sont bien avancés et la cage d'ascenseur est en cours d'installation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h38.

La secrétaire de séance,
Christelle LAULAN



Le Maire,
André Marc BARNETT

